Droit social et ressources humaines



II. GESTION DU CONTRAT DE TRAVAIL

Prévenir et faire face aux situations de harcèlement au travail

Mettre en place les mesures d'action et de prévention afin de respecter vos obligations de protection des salariés.

OBJECTIFS:

PUBLIC:

Dirigeant, DRH, RRH, référent harcèlement sexuel et agissements sexistes dans l'entreprise, managers.



Durée: ljour (7 heures)



Tarif: Consulter notre calendrier

PREREQUIS:

Connaissances de base en droit du travail.

PROGRAMME:

Introduction et tour de table (0,25h).

Cadre juridique du harcèlement au travail (1,25h) :

- Cadre juridique,
- Rôle et obligations de l'employeur,
- Définition du harcèlement moral, sexuel et agissements sexistes et distinction avec d'autres formes de souffrance au travail.

Identification des situations de harcèlement (2h) :

- Profils des protagonistes et techniques utilisées,
- Illustrations du harcèlement sexuel et agissements sexistes,
- Illustrations du harcèlement moral,
- Atelier pratique.

La prévention du harcèlement au travail (1,5h) :

- Sensibilisation et formation des équipes,
- Mise en place d'une politique de prévention et outils,
- Rôle des acteurs internes et externes,
- Atelier pratique.

Réagir face au signalement de faits de harcèlement (1,5h) :

- La prise en compte du signalement,
- Mesures préliminaires,
- L'enquête.

Enjeux économiques et contentieux (0,5h):

- Enjeux économiques pour l'entreprise,
- Contentieux.

Méthode et moyens pédagogiques :

Présentation des principes juridiques et échanges autour de mises en situation pratiques, remise d'un support pédagogique.

Modalité d'évaluation et de sanction :

Le stagiaire sera évalué par le formateur selon sa participation active lors des temps d'échanges et au cours des cas pratiques. Une attestation sera délivrée l'issue de la formation.



